

De la Commune de CHAMPEAUX

—
DEPARTEMENT

—
MANCHE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, jeudi 18 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 16 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Claudine GIARD.

Présents : Mme Claudine GIARD, M. Albert FONTAINE, M. Christian LEMASSON, Mme Sophie MARIE

Absents excusés : Mme Brigitte BERANGER, Mme Sylvie GAUCLERE, M. Francis PETIT, M. Erick VATEL, M. Alan VUERINGS

Absents : M. Jérôme DESFARGES

Pouvoirs :

Monsieur Albert FONTAINE est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme Sophie MARIE a rejoint le Conseil après le vote du point Transfert des compétences « eau » et « assainissement »

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première séance du 15 octobre 2018 après convocation régulièrement faite le 9 octobre 2018, il est prévu, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des présents à la séance.

Le Compte-rendu de la réunion du 24 juillet 2018 a été adopté à l'unanimité.

Avis sur l'acquisition de parcelles par le Conservatoire du littoral

2018-10-18/044 3.5

Le Conservatoire du littoral envisage de se porter acquéreur des parcelles cadastrées ZI 3 et 4. Il s'agit de parcelles situées dans un secteur de mise en valeur agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extension de périmètre du SDEM50 – Adhésion de la commune de Tessy-Bocage

2018-10-18/045 5.7

Le SDEM50 exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité.

Suite à la création de la commune nouvelle de Tessy-Bocage (Fervaches, Tessy/Vire, Pont-Farçy) à compter du 1er janvier 2018, cette commune a décidé de transférer la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité de distribution d'électricité au SDEM50 à compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Taxe d'aménagement

2018-10-18/046 9.1

Le taux actuel de la taxe d'aménagement est de 3%. Madame le Maire propose de le maintenir inchangé pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Transfert des compétences « eau » et « assainissement »

2018-10-18/047 3.5

La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire et automatique de la compétence « eau » et « assainissement » à la communauté de communes, à compter du 1er janvier 2020. Il est possible de reporter ce transfert au 1er janvier 2026 si 25% des communes membres et représentant 20% de la population délibèrent en ce sens. Madame le Maire propose de suspendre cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Recensement

2018-10-18/048 4.2

Le recensement de la population aura lieu du 02/01/2019 au 16/02/2019.

Nomination de l'agent recenseur : Mme Le Maire propose de créer un poste temporaire d'agent recenseur et de nommer Véronique BELLOIR à ce poste.

Madame BELLOIR sera rémunéré en heures complémentaires jusqu'à 35 heures, au-delà elle sera rémunérée en heures supplémentaires. La commune prendra en charge les frais de transport à concurrence de 160€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annulation délibération 2018-07-24/043

2018-10-18/049 7.1

Un administré avait demandé le remboursement d'une saisie sur revenus à hauteur de 773,30 € pour des factures de part fixe d'assainissement indues. Il s'avère que ce n'est pas la Trésorerie qui a fait cette saisie. Mme Le Maire propose donc d'annuler cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Subvention Vivre et Vieillir dans son Village

2018-10-18/050 7.5

L'association organise un loto suivi d'un goûter dans la salle communale et demande une participation pour ce goûter. Madame le maire propose d'organiser ce goûter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Subvention Champô'Thon

2018-10-18/051 7.5

L'association Champô'Thon organise le 8 décembre 2018 une journée d'activité. Madame le Maire propose de participer au financement de ces activités à hauteur de 350€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Remplacement de Madame Thérèse GAILLARD

2018-10-18/052 4.2

Mme Thérèse GAILLARD a pris sa retraite au 1^{er} octobre 2018. Mme le Maire propose que Mme Véronique BELLOIR, déjà agent technique de la commune, reprenne les 5 heures / semaine de Mme Gaillard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Madame Le Maire annonce que suite au départ de Mesdames Abitbol et Gaillard toutes deux fonctionnaires et remplacées par des contractuelles de droit public, les articles du budget 2018 relatifs aux salaires et charges de personnel seront reconsidérés. Un rendez-vous est prévu le 5 novembre 2018 à la Trésorerie à ce sujet

Monsieur Christian Lemasson souhaite préciser que certains articles parus au sujet de Manche Numérique doivent être pris avec circonspection car il y a confusion entre la fibre et l'ADSL. Lors d'une réunion à Manche Numérique, Champeaux a été pris comme exemple pour démontrer l'absence de couverture mobile !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45.

VU, pour être affiché le 25/10/2018
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales



Le Maire

Claudine GIARD

Mme Claudine GIARD		M. Jérôme DESFARGES	
M. Albert FONTAINE		Mme Sylvie GAUCLERE	
M. Christian LEMASSON		Mme Sophie MARIE	
M. Francis PETIT		M. Erick VATEL	
Mme Brigitte BERANGER		M. Alan VUERINGS	